raiſon en ce que l'huile augmentant plus la reſiſtance des pivôts au froid qu'elle ne le diminue au chaud, la force motrice exige alors que le balancier faſſe une moindre réſiſtance; delà vient donc qu'on peut croire que la montre de M. Harriſſon eſt plus ſenſible au froid & au chaud bu'une montre ordinaire, attendu que les platines de celle-ci ſe dilatant ou ſe reſſerrant en même raiſon que les roues plattes, les effets du froid ou du chaud ſur le reſte ne tendent qu'à ſa régularité permanente.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Boſcheron,	6e.	Toutes l.	16
Raynal,	10e.	L.	16
De Pigis,	11e.	Toutes l.	16
Clouet,	19e.	M.	16
Amyot,	23e.	L.	16
Penchein.	25e.	L. p. M. v.	16
Billard,	32e.	L.	17
Bardin,	36e.	J.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
Actions des Indes.		1350	1350
Emprunts de la Comp.		440	440
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$			
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$		35 $\frac{1}{2}$ 36	36
Actions des Fermes.		990	990. 87 $\frac{1}{2}$
Lots de la 3e Loterie.		16 $\frac{1}{4}$	16 $\frac{1}{2}$
		13e. 26 $\frac{1}{2}$	
Amortiſſement.	F E S T E.		
2 ß p ℔ du Dixiéme.		8	8
Annuités.		415	415. 14
Coupons d'annuités.		81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$ 81
Emprunt de 50 millions		14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$ 15 $\frac{1}{4}$ 5m
Colonies, 1759.		17 $\frac{1}{2}$	18. 6m
Canada.		30	30. 31
Époques.		18	18
Récépiſſé Nouette.		25	25
CONTRATS.			
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.		49	
Bretagne.			

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 30 Mars.

SUITE *de la lettre de Quimper du* 11 *Mars.*

JE reviens, Monſieur, à votre premiere propoſition, vous en terminez la preuve par cette maxime que je n'ai garde de combattre, *plus la voiture ſera à bon marché, plus nous exporterons.* Mais cette *maxime* que vous trouvez *déciſive* ne décide cependant pas la queſtion. Car enfin, avez-vous prouvé que les Etrangers donnent le fret à meilleur marché que nous ? Mais ſuppoſeroit-on que les Hollandois dont vous vantez la parcimonie & la politique, donnent véritablement leur fret à un plus bas prix; (ce que je ne puis vous accorder ſans le témoignage des Négocians de Nantes ou de Bordeaux) je vous répéte que cette diminution de prix, qui ne peut être que petite, n'eſt pas ſuffiſante pour nous déterminer à leur donner la préférence ſur nos compatriotes.

En effet, cette préférence ne procureroit qu'un petit bénéfice de plus aux Marchands de bled, & elle priveroit la Nation entiere de vingt à trente millions qui circuleroient chez elle ; & ce bénéfice particulier aux Marchands de bled ſeroit, pour ainſi dire, ſans conſidération, vu les lenteurs & les riſques de la navigation Hollandoiſe. Vous me direz ſans doute que vous ne demandez pas abſolument cette préférence, mais ſeulement la concurrence, & vous ajouterez que vous ne demandez cette concurrence, que pour faire tomber le fret des François qui eſt trop cher.

Que vous diroit-on en Angleterre ſi vous propoſiez de laiſſer aux Etrangers la liberté de tranſporter ſes grains, ſes laines & toutes ſes autres matieres premieres, ſous prétexte que ceux qui en font le commerce de premiere main, en exporteroient davantage lorſqu'ils auroient le fret à meilleur marche? Vous y ſeriez, Monſieur, regardé comme l'ennemi déclaré de toutes les manufactures, & quelqu'éloquent que vous ſoyez, vous ne pouriez rien repliquer à l'égard de ce voyageur Anglois qui, avant d'aller à Paris, fit faire tous ſes habits à Londres pour en laiſſer l'œuvre de main à ſes compatriotes.

Je paſſe, Monſieur, à votre ſeconde propoſition qui eſt un habit retourné, je veux dire, le revers de votre premiere, où je vais trouver la même chaîne, la même forme, & pour ainſi dire le même tiſſu. *L'excluſion*, dites-vous, *a pour effet indirect de reſtreindre la ſortie de nos grains.*

Dans le fait, cet effet indirect eſt ſuppoſé. Car il eſt ſorti de France tout le bled qui en pouvoit ſortir ; & cette exportation a été immenſe, quoique faite par les ſeuls Vaiſſeaux François. J'en trouve la preuve dans le prix des grains qui ſe ſoutient dans tout le Royaume. Parcourez, Monſieur, la Gazette de Commerce, vous verrez avec plaiſir que le froment n'a pas été vendu beaucoup au-deſſous de ſix liards la ℔, c'eſt-à-dire, 7 à 8 ℔ le quintal ; & ainſi les autres grains à proportion de leur qualité. Or, voudriez-vous qu'à Angoulême, Niſmes, Etampes, Blois, Orléans & ailleurs, ce prix augmentât encore? Que deviendroient, je vous le de-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mande, tous ceux qui n'ont pas de grains à vendre ? Le peuple ne ſeroit-il pas la victime d'une trop grande avidité, puiſque bientôt, la moitié ou le tiers du prix de ce qu'il gagne chaque jour, ſuffiroit à peine pour acheter 2 livres de pain ?

Bien loin donc de deſirer aucune augmentation, l'on doit ſouhaiter unanimement que les grains reſtent toujours au prix où ils ſont actuellement, puiſque le peuple ne s'en plaint pas encore, & que le Cultivateur y trouve avec uſure le rembourſement de ſes avances & le ſalaire de ſes peines.

Ce fait qui eſt déciſif, & qui m'a été aſſuré par vingt Cultivateurs bas Bretons, me donne droit d'attaquer ici le plus ſpécieux de vos raiſonnemens. » ſans l'excluſion, dites-vous, les Hollandois feroient des achats conſidérables de bled en France, & établiroient des magaſins dans nos Ports. » Je ne fais, Monſieur, aucun doute de cette politique Hollandoiſe. Peut-être même acheteroient-ils tous nos grains, ſi on le vouloit, pour nous les revendre enſuite à un prix exhorbitant ſans aucun riſque. Car l'Hollandois qui a été aſſez fin pour nous vendre nos propres graines de lin, comme graines d'Hollande même, ſeroit aſſez dur pour profiter de notre imprudence, & s'enrichir de nos dépouilles. (a) Mais ſi la prudence ne nous permet pas de lui laiſſer faire ces achats trop conſidérables, comment peut-on ſe flatter que dans le cas d'une modération à cet égard, il contribueroit auſſi à conſommer notre ſuperflu, au prix où les grains ſont aujourd'hui, pendant que dans le Nord, il en auroit à un quart moins ?

Cette réflexion prouve qu'il faut ici un milieu. Car ſi par une trop grande avidité on en fait trop ſortir à la fois, le prix en tombera chez l'Etranger & augmentera chez nous : on éprouvera en Europe ce qu'on a éprouvé en Amérique par l'effet d'une trop grande concurrence : alors le prix des grains devenant exceſſif en France, les achats & les envois ceſſeront tout à coup. Or, les Etrangers après avoir, ſeuls, aproviſionné les Nations qui ont beſoin de grains, viendront nous en vendre à nous-mêmes, & nous enleveront dans ſix mois le bénéfice de deux ans. Cet événement qui eſt très-poſſible, prouve invinciblement qu'il faut mettre des bornes à toutes choſes, & qu'une trop grande avidité, non-ſeulement nous ôteroit une bonne branche de commerce, mais qu'elle couperoit même le tronc de cette branche, je veux dire la demande des grains. Car, Monſieur, ſi le prix de nos grains n'eſt pas balancé avec celui des Etrangers, ſi par exemple, les Cultivateurs François le vendent 8 ℔ le quintal, pendant que le Cultivateur Anglois ou Danois le donnera à 7, j'oſe dire qu'il n'y a plus d'équilibre, & que le prix du fret, quelque médiocre qu'il ſoit, ne rendra pas la balance égale.

Ce raiſonnement eſt auſſi ſimple que les votres, Monſieur, ſont brillants & ſéduiſans. Mais il a ſur eux un grand avantage : il eſt fondé ſur un fait vrai, ſur un tableau général des prix des grains en France. Or, démontrez-moi qu'un Cultivateur ne peut pas ſe tirer en vendant 7 ℔ un quintal de froment, & faites moi cette preuve par le témoignage de vos Laboureurs compatriotes ; prouvez-moi en

(a) *Cet exemple n'eſt pas le ſeul qui conſtate l'habileté des Hollandois. Tout le monde ſait le traité qu'ils ont fait avec quelques Princes Indiens, touchant la canelle, le clou de giroſle & la noix de muſcade qu'ils achetent ſeuls d'eux, à un prix très médiocre (à 5 ou 6 ß la ℔) tout le monde ſait auſſi les précautions qu'ils prennent pour ſe conſerver la vente excluſive de ces denrées qu'ils font payer à tout l'univers ſept à huit francs la ℔ ? Tel eſt, Monſieur la Nation dont vous vantez l'induſtrie & la parcimonie ; telle eſt celle avec qui vous voulez avoir une communication de biens & de ſervices, & à qui vous voulez confier nos richeſſes territorialles au préjudice de nos propres Voituriers ; je ne fais, Monſieur, ſi vous direz encore que les nouveaux faits que je rapporte ici ſont* VAGUES ; *mais ſi vous voulez vous en inſtruire, vous conviendrez bientôt que j'ai raiſon de rendre odieux à ma Nation un vice d'intérêt que vous condamnez vous-même, en nous ſignant avec force l'exceſſive avarice de celle qui voudroit* TOUT FAIRE, TOUT ENTREPRENDRE, TOUT GAGNER.

même-temps que le peuple des Provinces agricoles pourroit le payer beaucoup davantage, ſans reſſentir de miſere, (*b*) & alors je vous laiſſerai voler ſur les mers, eſcorté de vos chers Hollandois.

Vous n'aviez ſans doute pas prévu ces nouvelles objections, quand vous avez répondu à celles qui ſe trouvent en peu de mots dans la Gazette du 5 Janvier dernier. Mais, Monſieur, cette réponſe eſt auſſi foible que les propoſitions & les argumens que je viens de combattre : c'eſt ce que je vais encore prouver avec le plus de préciſion que je pourrai.

Vous dites d'abord que *l'intérêt du tout doit l'emporter ſur celui d'une partie*, Mais, Monſieur, la portion des Laboureurs ne compoſe pas la dixiéme partie de toute la Nation, & tout l'intérêt de cette petite portion ſe réduit à vendre ſes denrées à un prix ſuffiſant pour ſe remplir de ſes déboursés & de ſes peines après avoir payé toutes les charges dues ſur la terre. Or, l'intérêt contraire du ſurplus de la Nation eſt que le prix des denrées ne ſoit pas exhorbitant, & l'intérêt de la Nation entiere eſt que ce prix ſoit proportionné à celui des autres marchés de l'Europe.

Je ſais, Monſieur, que les Propriétaires qui ſont payés en grains, (*c*) voudroient les changer contre autant de grains d'or. Mais encore une fois, il faut mettre des bornes à leur avidité, & cela avec plus de fondement que vous n'avez eu de raiſon à en mettre à la ſage politique de nos Miniſtres. Car enfin, Monſieur, ſi le prix actuel des grains en France eſt ſuffiſant pour payer avec uſure les travaux du Cultivateur, & s'il eſt proportionné à la valeur des grains dans les autres Royaumes agricoles, pourquoi vouloir lui faire perdre une balance utile en le ſur-hauſſant en France? N'eſt-il pas évident que ce ſurhauſſement favoriſera l'exportation de ces Royaumes agricoles qui vendant les bleds à un cinquiéme ou un ſixiéme moins que nous, envahiront tout le commerce de l'Eſpagne & du Portugal, & peut-être même celui de Bayonne, Bordeaux & Marſeille? D'ailleurs quelle déſertion n'y auroit-il pas bientôt dans toutes nos manufactures, ſi ce ſur-hauſſement avoit lieu? Quelle déſolation dans les campagnes mêmes où la moitié des Habitans ſont obligés d'acheter le bled? C'eſt ce que le Légiſlateur a prévu en arrêtant l'exportation des grains, dès que le quintal en ſeroit porté à 12 ℔ 10 ß (*d*). Mais, m'objecterez-

(*b*) *Le ſeigle qui fait la principale nourriture du peuple, ſe vend actuellement dans tous les Ports maritimes de France, cent ſols le quintal; or, la moindre augmentation de prix écraſeroit le peuple, qui, plus il paye cher le bled, plus il eſt volé par les Meuniers : cependant il ne ſe plaint pas encore; mais ſi on ne daigne pas jetter un coup d'œil ſur lui, qu'on réflechiſſe que le moindre ſurhauſſement fera tort aux Laboureurs mêmes, qui d'ailleurs ſe reconnoiſſoient bien payés, quand ils ne vendoient le même quintal que* 3 ℔ 10 ß. *C'eſt le Payſan même qu'il faut interroger à cet égard & non ces ſpéculateurs agricoles qui ont toujours groſſi les objets dans le détail de leurs dépenſes.*

(c) *Il n'en eſt pas ainſi de ces honnêtes Laboureurs qui ne cherchent que de l'aiſance ſans courir après la fortune. Interrogez-les de toutes manieres & à différentes repriſes, ils vous diront toujours qu'ils ſont prets à s'abonner à* 6 ℔ *le quintal de froment,* 3 ℔ 10 ß *le ſeigle &* 3 ℔ *l'orge & l'avoine : ce qui ne ſurprendra pas ceux qui ſavent que l'ayant vendu la moitié moins il y a quelques années, avec cependant un petit bénéfice, le Payſan qui craint que cette ſubite augmentation ne ſoit pas conſtante, voudroit bien ſe l'aſſurer par un abonnement fixe.*

(d) *Cette fixation me paroît outrée, car ſi le Payſan même vendoit le quintal de froment, je ne dis pas* 12 ℔ 10 ß, *mais même* 9 ℔ *& le ſeigle* 6 ℔ ; *j'oſe dire que nous n'en vendrions ni aux Etrangers, ni même à Bordeaux, Bayonne & Marſeille, qui ne manqueroient pas d'en tirer du Nord. Auſſi cette fixation rapprochée de la permiſſion accordée aux Etrangers pour l'importation des grains, me fait croire qu'on n'a eu d'autre objet que d'exciter le Laboureur à défricher, en lui faiſant entrevoir un haut prix ſoutenu, & en même-temps de lui dire indirectement, que ſi on le laiſſe concourir à tous les marchés de l'Europe, c'eſt à lui à vendre moins, s'il veut vendre beaucoup & toujours. Voilà ſans doute l'eſprit de l'Edit, qui permet même aux Etrangers la concurrence de la vente en France.*

Le payement de ces récompenſes devoit, ſuivant les mêmes Lettres, être fait, ſavoir; moitié de la ſomme lorſque les Commiſſaires nommés pour examiner la vérité de la découverte, conviendront que la méthode employée pour la trouver s'étend aſſez pour procurer la ſureté d'un Vaiſſeau qui ſeroit à 80 milles géographiques d'une côte, circonſtance que l'on ſait être très-dangéreuſe; & l'autre moitié lorſque le Vaiſſeau qui ſera choiſi par leſdits Commiſſaires pour en faire l'eſſai ſera envoyé d'un Port d'Angleterre à un autre Port de l'Amérique, ſans que ce bâtiment perde la longitude pendant la traverſée au-delà des 80 milles ci deſſus preſcrites. Enfin, la découverte de la longitude ou de ſon aproximation, étant reconnue par leſdits Commiſſaires ſuffiſamment utile & praticable en mer dans un des deux cas ci-deſſus, leſdits Commiſſaires ſeront autoriſés à requérir un bill du Parlement pour faire payer à l'Auteur les ſommes promiſes.

Le Sr. Harriſon infere de cet expoſé la conſéquence en ſa faveur pour avoir la ſomme de 20000 ℔ ſterl. & il cite que le Vaiſſeau de guerre le *Tartare*, commandé par le *Chevalier Lindſay*, nommé par ordre du bureau de la commiſſion en date du 9 Août 1763, pour faire l'épreuve de ſon inſtrument, a été de Portſmouth à l'Iſle de Barbade, ſans perdre la longitude au-delà des limites preſcrites par les Lettres-patentes de la Reine Anne, que tous les témoignages ont tellement été pour lui, qu'il a reçu par ordre deſdits Commiſſaires la ſomme de 2500 ℔ ſterl. à compte de celle qui a été promiſe par le Gouvernement, & il finit par en demander le reſtant.

Les Commiſſaires prépoſés ont répondu qu'ils conviennent d'abord des faits articulés, ſur-tout au ſujet de la Campagne du Vaiſſeau le Tartare, que conformément aux inſtructions données par ledit Bureau & aux obſervations aſtronomiques faites par leur ordre à Portſmouth & à Bridgetown, Ville de la Barbade, ſur la différence de la longitude entre ces deux Ports, on a comparé cette différence avec celle de la longitude entre leſdits lieux, trouvée par le moyen de l'inſtrument de M. Hatriſon, & on eſt unanimement convenu que ledit inſtrument a conſervé ſon point avec une exactitude ſuffiſante, & ſans perdre la longitude pendant la traverſée au delà du terme des limites les plus proches, preſcrites par la Reine Anne, & même de beaucoup plus près; mais comme l'Auteur n'a pas fait part des principes ſur leſquels il a conſtruit ſon inſtrument, non plus que de la méthode de les exécuter pour pouvoir faire d'autres inſtrumens pareils, les Commiſſaires atteſteront ſeulement, que ſa découverte eſt praticable & utile, mais ils ne ſe croyent pas ſuffiſamment autoriſés à acquérir un bill pour le faire payer de la ſomme entiere de 20000 ℔ ſterl. à moins que d'une maniere claire & évidente, le Sr. Harriſon ne découvre & ſes principes & ſa méthode touchant ledit inſtrument; qu'alors, & après un mur examen de la poſſibilité & de l'utilité de cette découverte, ils lui feront donner la ſomme de 20000 ℔ ſterl. qu'ils ſont toute fois d'avis de lui faire donner celle de 10000 ℔ ſterl. non compris 2500 ℔ ſterl. qu'il a déjà reçus pour perfectionner ſa découverte.

Le Sr. Harriſon a repliqué, & a prétendu qu'il ne devoit pas être privé de la récompenſe totale de 20000 ℔ ſterl. puiſqu'il avoit rempli au moyen de ſon inſtrument, tout ce que l'acte de la Reine Anne preſcrit. Cependant pour lever toute difficulté & diſſiper les ſcrupules des Commiſſaires prépoſés, & afin que ſon invention ne tombe pas en pure perte pour le public, ſi lui & ſon fils venoient à mourir, il offre de remettre & dépoſer ſon inſtrument entre les mains des Commiſſaires ou des Seigneurs de l'Amirauté, au moyen de quoi un Ouvrier quelconque, pour peu qu'il ſoit habile, pourra faire d'autres inſtrumens pareils, ſuivant les mêmes principes. Il offre de plus d'en dépoſer des plans exacts avec leur explication, & de ne rien laiſſer à deſirer ſur ſes principes.

Le Sr. Harriſon ſouhaite qu'au moyen de ſes offres, le public puiſſe inceſſamment retirer de l'utilité de ſa découverte; il promet que dès qu'il aura reçu la récompenſe promiſe, lui & ſon fils emploieront une quantité ſuffiſante d'Ouvriers pour fournir avec toute la diligence poſ-

ſible à la marine Militaire & Marchande, de pareils inſtrumens qui ſeront égaux en bonté à celui qui eſt déjà fabriqué.

Il ſe flatte qu'au moyen de propoſitions ſi ſatisfaiſantes pour le public, on ne l'aſſujettira pas aux délais ni aux inconvéniens qui peuvent réſulter des conditions impoſées par les Commiſſaires, d'autant plus qu'il eſt déjà âgé & infirme, & qu'il a employé près de 40 années à ce travail. Il termine par demander que l'on empêche la contrefaction de ſon inſtrument au cas que ſes offres ſoient acceptées, & cependant qu'on ne le prive pas de la récompenſe qu'il peut recevoir des autres puiſſances, auxquelles il aura la faculté de communiquer ſa découverte.

De Bordeaux *le* 16 *Mars* 1765.

Prix des denrées de l'Amérique à Bordeaux.

Sucre blanc premiere ſorte, 62 à 64 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 58 à 60 ℔; — 3^e. ſorte, 54 à 56 ℔, blanc commun, 48 à 50 ℔; — petit commun, 44 à 46 ℔; — tête, 42 à 43 ℔; — ſucre brut de Léogane, 35 à 36 ℔; — du Cap, 32 à 34 ℔; de St. Louis, 30 à 32 ℔; — de la Martinique, 25 à 28 ℔; — coton de St. Domingue, 145 à 150 ℔; — coton de la Martinique, 135 à 140 ℔; — gingembre gris, 22 à 24 ℔; — caneſice, 15 ℔; — ſirop de ſucre, 15 ℔; — amidon, 18 ℔; — fer aſſorti de Suéde, 16 à 17 ℔; — plomb en ſaumon, 24 ℔ le *cent*; — fer blanc, 130 ℔ le *barril*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 17 ß; — caffé marchand, 14 à 14 ß 6 ₰; vieux, 13 ß 6 ₰; — caffé de St. Domingue nouveau fin, 14 ß 6 ₰ à 15 ß; — caffé marchand, 13 à 13 ß 6 ₰; — vieux, 12 à 12 ß 6 ₰; — caffé jaune, 15 à 15 ß 6 ₰; — indigo bleu violet, 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; — mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — cuivré fin, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; — inférieur, 4 ℔ 15 ß à 5 ℔; Rocou, 22 ß; — cacao de Caraque, 42 ß; cacao de la Martinique, 13 ß 6 ₰ à 14 ß la ℔.

Le froment a été vendu le 14 Mars, 11 à 12 ℔ 8 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc*; — le ſeigle du Pays, 7 ℔ 12 ß à 8 ℔, & le ſeigle de mer, 7 ℔ le *boiſſeau*.

Le Navire la *Marianne*, de la Martinique, de 150 tonneaux, Capitaine *Durand*, venant dudit lieu, eſt entré dans ce Port le 9 de ce mois, chargé de 125 barriques, 1 tierçon & 1 quart de ſucre terré; — de 20 barriques, 1 tierçon de ſucre tête; — de 25 barriques, 41 tierçons, 47 quarts, 1 barril & 1 ſac de caffé; — de 3 boucauds, 4 barriques, 5 tierçons, 4 quarts, 1 caiſſe & 3 ſacs de cacao; — de 4 caiſſes & 2 barrils de confitures; — de 2 caiſſes de liqueurs; — de 5 caves & 3 caiſſes de ſirops; d'une barrique & d'un barril de vieux cuivre.

De Nantes *le* 23 *Mars* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Cacao de la Martinique, 14 ß la ℔; — caret ou écailles de tortues, 10 ℔ 10 ß; — caffé de Bourbon jaune en ſimple jonc, 16 ß; d°. en double jonc, 15 ß; — d°. refait ou bénéficié en ſimple jonc, 14 ß; thé boé en groſſes caiſſes, 2 ℔ 12 ß; — en demi-caiſſes, 2 ℔ 13 ß; — poivre en balles, 1 ℔ 10 ß; — piment, 19 ß baleine coupée, 6 ℔ 10 ß; — coton filé de l'Inde, 3 ℔ la ℔.

Sucre terré ou caſſonade 3^e. ſorte, 54 ℔ 10 ß à 55 ℔ le *cent*; — 4^e. ſorte, 49 ℔; huile d'olive fine du Port Maurice, 2^e. qualité, 54 ℔; — huile de Provence, premiere qualité, 56 ℔; — d°. graſſe épurée de Féce, 49 ℔; — coton en laine de St. Domingue, 155 à 160 ℔; — coton de la Guadaloupe & de la Martinique, 145 à 150 ℔; — coton de Smyrne, 140 ℔; — morue ſeche, ſuivant ſes qualités, 30 ℔; ſavon marbré 38 ℔ le *cent*.

Prix du fret qui a varié.

Pour l'aller à Amſterdam, Roterdam & Hambourg, 28 pour *cent* du tonneau; — pour l'aller à la Rochelle, 18 ℔; — pour Dunkerque & Calais 28 ℔ du *tonneau*.

Il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Amphitrion*, Capitaine le S^r. *Giraud*, Armateur M. *Violette*, venant du Port-au-Prince, chargé de 113 barriques & 3 quarts de ſucre brut; — de 59 barriques de ſucre terré & tête; — de 8 futailles, 5 barriques & 2 ancres d'indigo; — de 6 balles de coton; — d'un quart de caffé; — d'un barril de riz, de ſirops & d'eaux minérales.

Le Navire la *Henriette*, Capitaine le Sr. *Gauvin*, Armateur M. *Archambault*, venant de la Guadaloupe, chargé de 71 barriques & 8 quarts de ſucre terré ; — de 160 barriques & 6 quarts de ſucre tête ; de 51 barriques & 1 quart de ſucre brut ; de 2 futailles, 12 barriques & 82 quarts de caffé ; — d'une barrique de cacao ; — de 18 milliers de bois de Gayac ; — d'une caiſſe de chocolat, de ſirops, de confitures & de liqueurs.

Il eſt ſorti de ce Port le Navire l'*Aimable Roſe*, de 150 tonneaux, Capitaine le Sr. *Keronaz le Mignon*, Armateur M. *Deguer*, allant en Guinée avec la Barque de St. *Antoine*, du Port de 20 tonneaux, commandée par le S. *Maguero*.

Prix des grains.

Froment d'Orléans vieux, 140 à 145 ℔ le tonneau, peſant 2280 ℔ *poids de marc* ; d°. nouveau, 160 à 162 ℔ ; — froment de Tours, 155 ℔ ; — de Chatellerault, 150 ℔ ; de Saumur, 146 ℔ ; — ſeigle d'Orléans, 100 ℔ ; — de Saumur, 92 à 94 ℔ ; — feves de Saumur, 145 ℔ ; — de Pays, 150 ℔ ; haricots, 180 ℔ ; — pois verds, 200 ℔ ; — orge nouvelle, 100 ℔ ; — avoine d'Ancenis, 78 ℔ ; — de Saumur, 60 ℔ ; — bled noir, 70 ℔ le *tonneau*.

PRIX *des ſels quittes à bord des Navires.*

Au Pouliguen, 58 ℔ ; — au Croiſic, 55 ℔ le *muid* ; — à Noirmoutier, 60 ℔ ; — à Bourgneuf, 80 ℔ la *charge*.

SUITE *des noms des Négocians de Lille.*

MESSIEURS.

BELIAGUE RICHAUDEAU, *pour les toiles* ; BELIAGUE VAUGHELLE, *pour les dentelles* ; CUIGNET, *Droguiſte*, rue Royale ; — DESCAMPS, *Mercier*, & *pour les toiles* ; — PHILIPPES MARRACCY, *pour les toiles* ; — LEROUGE.

Nota. *Dans la premiere liſte des Négocians de Lille, inſérée dans la Gazette* N°. 20, *p.* 163, *à la* 3e. *l. de la premiere col. au lieu de* DERVILLE, *liſez* Et^e. D^e. DESRUELLES.

DE ROUEN *le* 22 *Mars* 1765.

Prix des grains.

L'élite du froment vaut 10 ℔ la *mine*, peſant environ 140 ℔ *poids de marc* ; — celui de ſeconde qualité, 9 ℔ 10 ß ; — le petit froment, 9 ℔ ; — le bled champart, 8 ℔ 5 ß ; — le beau méteil, 7 ℔ 5 ß ; le petit méteil, 6 ℔ 10 ß ; — le ſeigle, 4 ℔ 15 ß ; — l'orge, 5 ℔ ; — la bonne avoine, 7 ℔ 5 ß ; — & la petite, 6 ℔ 15 ß la *mine*.

Il eſt arrivé à ce Port le 20 de ce mois le Navire le St. *Charles*, Capitaine *Valentin Cleret*, venant d'Alicante & de Malaga, chargé de 190 balles de ſoude ; — de 32 barrils & 5 *potiches* de raiſins ſecs ; de 6 barrils de mine de plomb ; — le reſte de ſon chargement conſiſtoit en vin.

MAISON & *manufacture de ſavon à vendre.*

Cette Manufacture eſt ſituée au Pech ſous St. Germain-en-Laye ; la maiſon conſiſte en 3 corps de logis, dont 2 très-étendus, contiennent tous les uſtenſiles néceſſaires à la fabrication du ſavon dont cette manufacture eſt amplement fournie.

Dans le troiſiéme corps de logis, il ſe trouve deux ſalles par bas, dans l'une deſquelles eſt un travail & toutes les choſes néceſſaires pour faire de la chandelle. La ſeconde ſert à faire la fonte deſdits ſuifs, garnie de tous les outils d'uſage pour cette fonte.

Ce Bâtiment qui en outre eſt très-vaſte, eſt conſtruit à neuf, & a été achevé en 1761. Partie des uſtenſiles ſont auſſi neufs.

Cette manufacture continue à travailler depuis plus de 40 ans, elle eſt très-bien achalandée & en bonne réputation, par rapport à la bonté des ſavons que l'on y fait. Madame MASSON qui en eſt propriétaire, ne quitte qu'à cauſe de ſon âge & de ſes infirmités. Elle donnera aux acquéreurs toutes les facilités poſſibles, en lui donnant une certaine ſomme d'argent comptant, & en lui faiſant la rente du ſurplus,

Il faut s'adreſſer à ladite *Dame Maſſon* en ſa manufacture au Pech. Et au ſieur *Bourgeois*, chez le Sr. Lamiel, à l'Hôtel de la Croix, rue Simon-le-Franc, à Paris.

Cinquante-uniéme tirage de la loterie de l'Hôtel de Ville, fait le Mardi 26 *Mars.*

Le lot de 50000 ℔ eſt échu au N°. 76143 ; celui de 20000 ℔ au N°. 66076, & les deux de chacun 10000 ℔, aux N°. 71378 & 73631.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1765.	*Du Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*	*Jeudi 28.*
Actions des Indes.	an. / 1re. ap. / 2e. ap.	/ 1197½ /	880 / 1197½ /	/ 1197½ /
Emprunts de la Comp.				
Promeſſes de la Comp.			438	
Actions des Fermes.			10½	11
3e Loterie Royale.		1005	1002½	1005
Lots de la 3e Loterie.				
Duplicata de la 3e.			6e. 8e. t. 11¼	8e. 9e. t. 11¼.
Amortiſſement.				70
2 ß p # du Dixiéme.				
Annuités.		9½		9½
Coupons d'annuités.		438 1760/89	438	438 1760/89
Emprunt de 50 millions		87	86½	86½
Colonies, 1759.		10 5m. 11	10 ½ 5m. 11	10½
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.				
Canada.		12e. 16½	9e. à 12e. 16½	6e. 12½ 12e. 10e. 16½
CONTRATS.		10m. 33	32	33
Sur la Ville.	FESTE.			
A 4 p °/°.				
3 p °/° ſur les Cuirs.				
3 p °/° ſur les Poſtes.		Rcé. 51½.		
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p °/°.				
CHANGES.				
Amſterdam.		56 3/8	56 3/8	56 3/8
Londres.		31 1/8	31 1/16	31 1/16
Hambourg.		178 ½	178 ½ à ¾	178 ½
Madrid.		15 2 6	15 2 6	15 2 6
Cadix.		15 1	15 1	15 1
Livourne.		96	96	96
Lyon, *Pâques.*			1 p °/° pte.	1 p °/° pte.

Prix de l'or & de l'argent à Paris le 27 Mars 1765.

L'or fin, 101 #; — l'or au titre, 85 # l'*once*; — l'or de Portugal, 724 #; — l'or du Perou, 715 #; — l'or du Mexique, 710 # le *marc*.

L'argent fin, 53 # 15 ß; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 52 # 15 ß; — les piaſtres, 49 # le *marc*; — les piaſtres valoient à Lyon le 18 Mars, 49 # 5 ß le *marc*.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 22 Octobre.

AGRICULTURE.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la derniere quinzaine du mois de Septembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CAEN.		LILLE.		MONTAUBAN.		VALENCIENNES.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Avranches.	13 12 9	Arras.	16 6 3	Cahors.	11 9	Aveſnes.	17 5
Bayeux.	14 1 4	Bailleul.	23 10 4	Cauſſade.	22 10	Bavay.	15 15
CAEN.	16 11 2	Bapaume.	15 3 1	Figeac.	18 12	Bouchain.	15 6 8
Carentan.	13 5 6	Bergues.	21 2 2	Gourdon.	20 17 6	Cambray.	15 6 8
Mortain.	13 4	Bethune.	18 8 3	Lauzerte.	21 10 5	Condé.	18 4
St. Lo.	17 9 1	Caſſel.	21 12	Millau.	22 10	Givet.	16 15
Valognes.	18 4	Douay.	16 3 9	Moiſſac.	22 19 4	Landrecy.	16 12 5
Vire.	12 13	Dunkerque.	23	MONTAUBAN	19 14 9	Mariembourg.	19 4
		Graveline.	19 16 11	Murdebarrez.	15 15 10	Maubeuge.	16 18 9
		Heſdin.	17 1 4	Rodez.	21 5	Philippeville.	17
		LILLE.	18 14 3	Ste. Affrique.	22 15 7	Queſnoy.	13 8 9
		S. Omer.	19 2 6	St. Antonin.	19 14 2	St. Amand.	18 8 9
		S. Pol.	12	Villefranche.	18 12 10	VALENCIENNES.	16 2 6
		S. Venant.	12				
Prix commun du ſ. de Paris.	14 17 6	Prix commun du ſ. de Paris.	17 10	Prix commun du ſep. de Paris.	19 17 4	Prix commun du ſ. de Paris.	16 12 10

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

A BEAUNE, *le 14 Octobre 1765.*

Extrait d'une lettre aux Auteurs de la Gazette.

Vous avez ſans doute appris, Meſſieurs, le funeſte événement du premier Septembre qui a ravagé les premiers cantons de la Bourgogne. Je crois qu'il n'eſt point inutile de vous faire quelques détails à ce ſujet; peut-être jugerez-vous à propos de les inſérer dans votre Gazette.

Ce fâcheux accident nous rappelle une comparaiſon très-heureuſe employée par un Prélat qui préſidait les Etats de la Province. Dans un diſcours prononcé il y a pluſieurs années, il dit, en parlant des vins qui ſont les plus grandes richeſſes de la Bourgogne; *ces tréſors auſſi fragiles que le vaſe qui les contient.*

Nous touchions il eſt vrai à l'heureux moment d'une récolte bien ſatisfaiſante, quand un orage affreux a détruit toutes nos eſpérances.

Des cinq cantons qui compoſent la côte de Beaune; ſçavoir, *Volnay*, *Pommard*, *Beaune*, *Savigny* & *Aloxe*; les deux derniers ont été préſervés de la grêle; & Savigny ſeul qui forme un canton immenſe, a eu l'avantage de faire ſa récolte les 26, 27, 28 & 30 par un beau temps, & ſans une goute de pluie. Le vin a conſéquemment beaucoup fermenté dans la cuve, de ſorte que nous pouvons aſſurer qu'il ſera d'une excellente qualité, & ſupérieur à celui de 1762.

Les cantons qui ont été frappés de la grêle ont un motif de conſolation : le peu qu'elle a épargné s'annonce auſſi pour être bon, & ſans aucun goût de grêle.

Le canton de Chaſſaigne qui a auſſi été préſervé, promet beaucoup de qualité, & la côte de Nuits n'a reçue aucune atteinte.

COMMERCE.

§. I.

RÉPONSE *de M. Marcandier de Bourges, à la queſtion propoſée dans la Gazette du 5 Octobre 1765, ſur les poids & meſures.*

LEs obſervations de M. de la Pomeraye ſont trop ſages & trop judicieuſes, pour ne pas obtenir les applaudiſſement qu'elles méritent; mais comme elles ne ſont fondées que ſur un mal entendu, ou ſur une mauvaiſe énonciation, il ſera fort aiſé de nous concilier quand nos idées ſe ſeront reciproquement éclaircies.

Remettons la propoſition ſous les yeux des lecteurs & de nos Juges. La voici.

Pour faciliter les fractions, il faudrait que la pinte de liquide, de vin, par exemple, peſât 2 livres poids de marc. *

Je ne vois pas dans cet énoncé ce qui peut ſi fort induire en erreur, ſur-tout en prenant l'enſemble des autres propoſitions que j'avance, & des vues d'unité que j'indique, ni pourquoi on ne réglerait pas la pinte des liquides qui doit être la même que celle des grains, ſur la pinte de vin de Paris qui peſe deux livres : ce que je dis du boiſſeau devait au moins ſervir de correctif, & M. de la Pommeraye en approuvant cette partie, ne pouvait gueres s'empêcher d'approuver auſſi l'autre.

En effet, aurait-il ſuppoſé que je *demande une pinte peſant deux livres pour tous les liquides*? Mais il convient lui-même qu'on ſçait que ces liquides ont tous différentes peſanteurs ſpécifiques, & que conſéquemment cette diverſité ne peut pas s'accorder avec la meſure unique que je propoſe. Il était donc bien plus naturel de penſer que je demandais *ſeulement une pinte pour tous les liquides, qui fût celle de Paris dont on ſe ſert pour le vin, qui eſt eſtimée peſer deux livres*, & qui ne doit, ainſi que le boiſſeau éprouver de variétés ſur le poids que par la différence des liqueurs ou autres matieres, quoique le vaſe ſoit toujours le même. C'eſt ainſi que je l'entendais, & que je croyais auſſi le faire entendre.

S'il avait été queſtion de fournir la matrice de cette pinte, il aurait fallu ſans doute employer les regles de l'art pour en faire l'évaluation, & en former le type dans toutes les préciſions mathématiques; mais l'objet qui m'occupait n'étant que de propoſer pour exemple un vaſe de comparaiſon, j'ai cru que la *pinte de vin ordinaire de Paris*, fixée à deux livres, était celui qui pouvait le mieux conve-

* Nota. *Que c'eſt la* pinte de Paris *que j'ai citée dans la ligne précédente qui eſt eſtimée peſer 2 livres de vin.*

nir à la vérification qu'on recherche.

Cela ſuppoſé, les 12 pintes ou les 6 pots de Paris feront le boiſſeau peſant 24 livres de liquide, de vin. Mais cette même meſure en grains ne contiendra que 20 livres peſant de froment, * dont les 6 boiſſeaux ou le demi-ſeptier peſeront 120 livres, les 12 boiſſeaux ou le ſeptier peſeront 240 livres, & les 18 boiſſeaux ou le ſeptier & demi peſeront 360 liv. charge ordinaire d'un cheval de ſomme. Nous voilà donc d'accord pour les réſultats & pour les faits, quoique par une eſtimation différente. **

Dans ma méthode, il n'y a rien de plus facile à calculer pour toutes ſortes de perſonnes que cette eſpece de multiplication, dont les fractions ſeront auſſi commodes : au lieu que l'eſtimation par les *pouces & pieds cubes*, quoique plus exacte & plus géométrique, ne préſente rien d'intelligible à la plus grande partie de ceux qui ſe ſervent le plus familiérement du boiſſeau & de la pinte. Ils ne conçoivent pas le rapport qu'il peut y avoir d'un *cube* avec un *cylindre*, dont les ſeuls noms peut être même les effrayent, & dont la juſte proportion ne peut être apperçue que par ceux qui ſont inſtruits de ces ſortes de ſciences.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Suite *des queſtions ſur le fret.*

Queſtion 2^e^. Les Hollandais paſſent-ils en France pour meilleurs Manœuvriers que les Français, plus prudens, plus courageux dans la tempête, plus experts à éviter le péril & plus ſoigneux à tous égards des marchandiſes qui leur ſont confiées à fret.

Réponſe 2^e^. Les Hollandais ſont très-bons Marins, mais ils ne ſont pas meilleurs Manœuvriers que les Français, ni plus courageux dans les tempêtes, ni plus experts à éviter le péril, ni autant ſoigneux pour la conſervation des marchandiſes qu'on leur confie à fret. Ils ſont moins vigilans à la mer que les Français à Navire égal.

Queſtion 3^e^. Le fret ſur les Vaiſſeaux Hollandais a-t-il quelque choſe de fixe pendant le cours de l'année en temps de paix? Eſt-il ſur un pied plus bas que ſur les Vaiſſeaux Français? De combien a-t-on reconnu qu'il differe dans le Port de * * *

Réponſe 3^e^. Le fret ſur les Vaiſſeaux Hollandais n'a rien de fixe pendant le courant de l'année, la quantité de la marchandiſe qui ſe trouve à charger, & le nombre des Vaiſſeaux qu'il y a dans le Port, font baiſſer ou augmenter le fret qui differe d'un ſixieme des Vaiſſeaux Français à qui on paye un ſixieme de plus, les Hollandais pouvant charger à meilleur marché, ayant des Navires qui portent beaucoup de marchandiſes & peu d'équipage, ſur-tout ceux qui naviguent ici.

Queſtion 4^e^. Les variations que l'on éprouve à * * * pendant l'année ſur le prix d'aſſurance, ſuivent-elles le même ordre à l'égard des marchandiſes chargées ſur des Vaiſſeaux Français ou Hollandais indiſtinctement? Le prix eſt-il plus fort ſur ces derniers, de combien a-t-on reconnu qu'il differe ordinairement, & à quelle cauſe attribue-t-on cette différence?

Réponſe 4^e^. Quant aux variations qu'on y trouve pendant l'année ſur le prix des aſſurances, c'eſt à cauſe des ſaiſons, parce qu'on aſſure à prix égal les marchandiſes chargées ſur les Vaiſſeaux Français ou Hollandais deſtinés pour les mêmes Ports indiſtinctement?

Queſtion 5^e^. Paye-t-on des avaries & chapeau ſur les Vaiſſeaux Hollandais, les variations ſuivent-elles l'ordre du fret, l'objet de ces frais eſt-il plus conſidérable que ſur des Vaiſſeaux Français, de combien a-t-on trouvé qu'il différe à * * *?

Réponſe 5^e^. On paye aux Vaiſſeaux Hollandais les avaries & chapeau du Capitaine pour toutes les marchandiſes qu'ils apportent de Hollande ici; cela ſuit l'ordre du fret ainſi que les laines qu'ils chargent ici pour la Hollande, ce qui va de pair avec les Vaiſſeaux Français;

* *Ce fut Charle-Magne qui établit cette meſure de 20 livres. Sous nos premiers Rois le boiſſeau & toutes les autres meſures étaient égales en France.*

** *La ſomme ne ſera pas ſi peſante ſi elle eſt en ſeigle, avoine ou marſèche.*

il n'y a que le vin, le bray & la graine de lin, *&c.* qui payent le montant du fret, & un florin de chapeau pour le Capitaine, ſans avaries ordinaires. Ces deux articles différent de vingt pour cent pour les avaries, & de cinq pour cent pour le chapeau du Capitaine, & qui ſont payés aux Vaiſſeaux Français qu'on charge. à * * *.

Queſtion 6^e. La farine, le froment, le ſeigle & le bled d'inde que l'on chargeait à * * * avant la derniere guerre, ſoit pour la Hollande & le Nord, l'Eſpagne & le Portugal, ſoit pour nos Ports de l'Océan ou de la Méditerranée, payaient-ils plus de fret d'avarie & chapeau ſur les Vaiſſeaux Hollandais que ſur les Français, & dans ce cas, de combien était la différence ſur chaque objet de dépenſe.?

Réponſe 6^e. La farine, *&c.* qu'on chargeait avant la derniere guerre pour la Hollande & le Nord, ſe chargeait ſur les Navires Hollandais à un cinquieme de moins de fret que ſur les Vaiſſeaux Français, parce que les Hollandais ne payaient pas le droit de tonnelage; mais on leur payait fret égal lorſqu'ils naviguaient de Port Français à Port Français par rapport au ſuſdit droit de tonnelage, ſoit dans l'Océan ou la Méditerranée.

PRIX *commun de quelques denrées vendues à Dax pendant le mois de Septembre.*

Froment, 3 ℔ 3 ß *la meſure*; — ſeigle, 1 ℔ 17 ß 8 ₰ *idem*; — bled d'inde, 1 ℔ 13 ß 4 ₰ *idem*; — millet, 1 ℔ 12 ß 9 ₰; — panis, 1 ℔ 4 ß 6 ₰; — avoine, 1 ℔ 13 ß 4 ₰; — Raiſine, 3 ℔ 14 ß 4 ₰, *le cent*; — bray, 3 ℔ 7 ß 2 ₰, *idem*; — poix pege, 4 ℔ 1 ß 8 ₰, *idem*; — goudron, 28 ℔; *la barique*; — *idem*, 9 ℔ 11 ß 8 ₰, *le gros baril*; — &, 4 ℔ 10 ß, *le petit baril*; — vin rouge de Chaloſſe, 33 ℔ 10 ß, *la barique*; — le blanc, 30, *idem.*

AVIS *ſur un corſet de liége pour la Mer.*

Le ſieur Bonnal qui demeure à Dieppe eſt juſtement étonné d'avoir lu dans une Gazette de France du 16 Novembre 1764, à l'article de Londres du 6 du même mois, que la Société formée pour l'encouragement des arts, venait d'examiner & d'approuver des caſaques de liege que le S^r. Wilquinſon a inventées pour ſauver dans les naufrages la vie des gens de mer; il n'a pas moins été étonné de trouver dans la Gazette d'Amſterdam du 3 Septembre 1765, article de France du 27 Août précédent, que M. l'Abbé de la Chapelle a lu à l'Académie des Sciences la deſcription d'un corſet qui ſoutient l'homme ſur l'eau & le garantit du danger que l'Académie a nommé des Commiſſaires, pour examiner cette invention, & que cet Abbé en a fait l'eſſai vis-à-vis Bercy.

Ce ne ſont ni le S^r Wilquinſon, ni le S^r Abbé de la Chapelle qui ſont les inventeurs de la caſaque ou corſet de liege: * c'eſt le ſieur Bonnal lui même qui en eſt l'inventeur; on en doit d'autant moins douter que le 15 Mars 1748, S. M. lui accorda un brevet de privilége excluſif pour la vente & diſtribution pendant 10 ans: ce privilége lui a été renouvellé par un autre brevet du premier Octobre 1759, tant pour M. Bonnal que pour ſes enfans, à cauſe de ſon âge avancée, pourquoi M. Bonnal fils ſuppléant au défaut ou indiſpoſition de ſon pere, donne avis à tous Armateurs qu'ils pourront s'adreſſer pour avoir de ces machines, chez M. Bonnal, Marchand à Dieppe, ou bien à Paris chez le ſieur Blondel, peintre, ** rue S^t. Denis, vis-à-vis celle du petit Lyon à la Croix blanche, chez un clincaillier au ſecond.

* *C'eſt une eſpece de ſoubreveſte garnie de liege, coupée par tranches; de maniere qu'en paſſant la tête dédans, les deux bras ſe trouvent libres, & procure aux Matelots la facilité de faire la manœuvre. Au moyen d'un cordon qui pend des deux côtés de cette machine, & auquel eſt attaché une nageoire de liege, le nageur avec le moindre mouvement ſe trouve les mains hors de l'eau. Le prix de cette machine eſt de 6 ℔. L'Auteur nous l'a fait voir & nous a en même-tems démontré qu'il ne fallait qu'un inſtant pour s'en revêtir.*

** *On trouve chez le ſieur Blondel des garnitures de cheminées en fer blanc peintes,*

De Londres.

Nouvelles Anglaiſes ſur le Commerce du 19 au 26 Septembre 1765.

Articles *d'exportation enregiſtrés le 19 à la Douane de Londres.*

Pour l'Eſpagne, 952 quintaux de riz; — pour Dublin, 2293 *liv.* d'indigo; — pour Hambourg, 4752 *liv.* de poivre; — pour Stetin, 573 quintaux de plomb; — pour l'Allemagne, 2500 pieces d'étoffe.

Articles enregiſtrés le 21.

Pour la Méditerranée, 150 *tonnes* de plomb, 20 *tonnes* de bois de teintures; — pour l'Eſpagne, 1350 *pieces* d'étoffe, 600 *quarters* de froment, 100 *douzaines* de paires de bas; — pour l'Irlande, 200 *quarters* de froment; — pour Bremen, 1187 *quintaux* de riz, & 4734 *liv.* de piment.

Articles enregiſtrés le 26.

Pour Lisbonne, 900 *quarters* de froment; — pour Dunkerque, 8000 *feuilles* de cornes à lanterne; — pour la Méditerranée, 5018 *liv.* d'indigo; — pour les Iſles Bermudes, différentes ſortes de marchandiſes faiſant la ſomme de 7560 ℔.

Articles *d'importation enregiſtrés le 19 Septembre.*

De Ruſſie, 240 *tonnes* de chanvre & 239 *tonnes* de fer; — des Iſles, 2440 *quintaux* de ſucre; — de Ste. Croix, 100 *quintaux* de cire, 120 quintaux de gomme Arabique, 20 quintaux d'amandes amères; — de Dunkerque, 1500 *liv.* d'indigo, & 600 gallons d'eau-de-vie.

Articles enregiſtrés le 21.

De Portugal, 10 *tonnes* de vin; — de Dunkerque, 1586 *gallons* d'eau-de-vie; — des Iſles, 2125 *quintaux* de ſucre, & 3210 gallons de rum.

vernies, gravée & émaillées, pour mettre des oignons & des fleurs. Il a auſſi des caiſſes dans le même gout pour mettre de petits orangers.

Articles enregiſtrés le 26.

De France, 6000 *liv.* d'indigo, & 3528 *gallons* d'eau-de-vie; — d'Archangel, 1100 *quarters* de graine de lin; — de Dublin, 1180 *quintaux* de beurre, 125 *quintaux* de ſuif, 85 *quintaux* de graiſſe, 125 *douzaines* de peaux de veau; — des Iſles, 8860 *gallons* de rum, 3000 *quintaux* de ſucre.

De Marseille *le 11 Octobre 1765.*

Sortie *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 30 Septembre 8 Navires Français allant en Morée, à Alicante, à Valence, en Corſe & à Agde; — le 1er. Octobre, 13 Navires allant à la Côte, à Bormo & à la Guadaloupe, à Smyrne, à Conſtantinople, à Bonne, à Barcellone, à Alicante, à Bandol, à Agde, à Arles; — le 2, 11 Navires allant en Sicile, à Narbonne, à Oneille, à Nice, à Frejus, à Agde, à Arles, à Toulons, à St. Tropès; — le 3, 6 Navires allant en Morée, en Italie, à Nice, à Cette; — le 4, 10 Navires allant à la Côte, à Livourne, à Bandol, à Toulon, à Arles, à Nice, à Oneille & à Saint Torpès; — le 5, 8 Navires allant à la Martinique, à Gênes, à Palerme, à Frejus, à Arles & à St. Tropès; — du 30 Septembre au 5 Octobre, il eſt ſorti 9 Navires étrangers allant à Barcelonne, à Gênes, en Sardaigne, à Menton & à Nice.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port le 30 Septembre 1765, une Tartanne venant de St. Raphael, chargée d'huile pour le Languedoc; — le 1er Octobre, 3 Navires Français venants de Collioure & d'Arles chargé de bled; — le 2, 4 Navires venans d'Arles & de Narbonne chargés de bled & d'autres marchandiſes; — le 3, 3 Navires venant de la Nouvelle Orléans & de Terre-Neuve, chargés de morues & de diverſes marchandiſes; — le 4, 1 Navire venant d'Arles chargé de bled; — le 5, 3 Navires venant de Carthagene, de Cannes & d'Arles chargés de bled, de ſon & d'autres marchandiſes; — le 6, 6 Navires venant de la Guadalouqe, de

Terre-Neuve, de Cannes, de Nice, de Nantes, chargés de morues, de bled & & de diverſes épiceries. Il eſt encore arrivé du 30 Septembre au 6 Octobre 11 Navires étrangers venant de différents Ports tant étrangers que Français, avec diverſes ſortes de marchandiſes.

DE LA ROCHELLE, *le* 12 *Octobre* 1765.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant du mois de Septembre, 65, 792 *liv.* d'indigo; — 802, 406 *liv.* de ſucre brut, 142, 730 *liv.* de ſucre terré, 57, 047 *l.* de ſucre en pain; — 115, 449 *l.* de café; — 2479 *l.* de rocou; — 35 ours & ourſons; — 30 *liv.* de pelleteries communes; — 55, 784 veltes d'eau-de-vie; — 5470 *liv.* de ſyrop; 5726 *liv.* de coton, & 2050 *liv.* de cacao.

EXPORTATION.

Il eſt arrivé pour la même Ville du bans de Terre-Neuve, le Navire la *Fortune*, Capitaine *Tieuſeau*, avec 5 milliers de morue verte, une demi-barique d'huile de morue & de Miquelon; — & le Navire le *Baron de l'Eſpérance*, chargé de 147,900 *liv.* de morue ſeche, 2 quarts de morues vertes, 16 bariques, 3 tierçons d'huile de morue, & 1 ballot de pelleteries.

Il y a encore eu quelques naufrages près de nos Iſles & ſur nos Côtes voiſines, mais on en ignore le détail.

DE ROCHEFORT, *le* 8 *Octobre* 1765.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Place pendant le mois de Septembre dernier, pour l'ANGLETERRE, 946 bariques, 11 veltes d'eau-de-vie à 95 ℔ la barique; 1686 quintaux de graine de lin à 8 ℔ le quintal; — 3 tonneaux un tiers de noix à 8 ℔ le tonneau; — 2 tonneaux de vin de Saintonge à 108 ℔ le tonneau.

IMPORTATION.

Il eſt arrivé de l'Amérique dans le même endroit, 21 *liv.* de cacao; — 2341 *l.* de café; — 507 *liv.* de confitures; — 965 *liv.* de coton; 362 bouteilles de liqueurs; — 52 *l.* de maniquette; — 17, 317 *liv.* de ſucre terré.

DE CHARENTE.

Marchandiſes ſorties.

Pour l'Angleterre, 19 bariques d'eau-de-vie, 130, 075 *liv.* de graine de lin en 931 ſacs.

Il eſt entré dans le même lieu 70 tonneaux de charbon de terre venant d'Angleterre.

DE NANTES, *le* 11 *Octobre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port pour le Port-au-Prince, les Navires *la Syrene*, Armateurs *MM. Chancerel & Sarrebourſe*, Capitaine *le ſieur Laheu Fleury*; — & *le Port-au-Prince*, de 300 tonneaux, Armateurs *MM. Chancerel*, Capitaine *le ſieur Billard*; — pour Hambourg, le Navire *l'Emmanuel*, de 120 tonneaux, Capitaine *J. Oloſſon*, avec des peaux de veau corroyées, des baudriers, des ſyrops d'Amont, du ſucre terré & brut, du café, de l'indigo & du thé.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires *la Cicogne*, de 100 tonneaux, Capitaine *Nicollon*, venant de la Guadaloupe, chargé de ſucre brut, terré & tête, de café, de coton, de gingembre confit & ſec, de confitures & de ſyrops; — *la Nouvelle Société*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ray*, venant de S^t. Marc, chargée de ſucre brut, terré & tête, d'indigo, de café, de coton, de bois d'Acajou, de canefice, de confitures & de ſyrops; — *les deux Freres*, Capitaine *Nio*, venant du Port-au-Prince, chargé de ſucre brut, de mélaſſe, d'indigo, de coton, de café, de bois d'Acajou; — *la Gentille*, de 60 tonneaux, Capitaine *P. Fontaine*, venant de Lisbonne avec 370 buches de bois de bréſil; — *la jeune Catherine*, de 100 tonneaux, Capitaine *Tonqueray*, venant de Terre-Neuve avec des morues vertes.

DU HAVRE, *le* 14 *Octobre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Le 11 Octobre il eſt ſorti de ce Port le Senau *la Syrenne*, Capitaine *Boutard*, allant à Rouen; — & la Gaulette *le Narciſſe*, Capitaine *Dupuis*, allant à Rouen.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 11, le Senau *l'Inconſtante*, Capitaine *Frechon*, venant de Marſeille. Les Juges de ſanté ont ordonné qu'il tiendroit la mer juſqu'au 21, parce qu'il a eu il y a environ

trente jours communication avec un Corſaire Algérien ; — le 11, le Senau Suédois *le St. Jean*, Capitaine *Pederholm*, allant de Saint-Uval à Gottembourg, avec un chargement de ſel, a relâché dans ce Port ; le 4 de ce mois ce Vaiſſeaux a reçu un coup de vent de Sud-Oueſt ſi violent qu'il lui a enlevé deux hommes, ſa chaloupe & ſon canot ; deux autres hommes ont été bleſſés ; — le 6 de ce mois, le Navire *le Neptune*, Capitaine *Gonfray*, venant de la Guadaloupe, a paru ſur la rade ; mais la force des vents de Sud l'ayant empêché de gagner le Port, il a fait route pour Dieppe où il eſt arrivé le 7 ; — le 13, le Navire *l'Union*, Capitaine *Lambert*, venant de Marſeille, eſt entré dans ce Port. On n'a point encore la note de ſon chargement.

DE ROUEN, *le 16 Octobre 1765.*

Il a été chargé en ce port du 1^er^. au 15 Octobre, pour Lisbonne, 140,000 *liv.* de bled ; — pour S^t^. Ander, 117, 900 *liv.* de bled ; — pour l'Orient, 160,000 *liv.* de farines ; — pour Bordeaux, 120,000 *liv.* de farines ; — pour Bayonne, 80,000 *liv.* de farines ; — pour le Havre, 722, 580 *liv.* de bled, 241, 250 *liv.* de farines & 24, 000 *liv.* d'orge.

§. II.

DE NANTES, *le 12 Octobre 1765.*

NAVIRES *en armement.*

Le Duc de Choiſeul, de 400 tonneaux, Armateurs *Hamart* & *la Maigniere*, Capitaine *Samoual*, eſt en charge pour le Cap ; — *la Marquiſe de Levis*, Navire neuf, du port de 300 tonneaux, Armateur *M. G. Richard*, Capitaine *Gillet*, eſt en charge pour Léogane ; — *la Grue*, de 150 tonneaux, Capitaine *Target*, eſt en charge pour Rochefort ; — *le Commerce*. de 140 tonneaux, Capitaine *Glaas*, eſt en charge pour Marſeille.

DU HAVRE, *le 14 Octobre 1765.*

NAVIRES *en armement.*

Le Navire l'*Amitié*, d'environ 350 tonneaux, armé de 14 canons, Capitaine *J. P. Hennequin* ; eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à la Martinique & partira vuide ou plein à la fin de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à PARIS, à M. Dufreſne Banquier, rue du Four S^t^. Honoré ; — à ROUEN, à M. Jacques Dupont ; — au HAVRE, à MM. Baudry & Boulongne ; — le Navire l'*Aimable Genevieve*, du port de 300 tonneaux, armé de 8 canons, Capitaine *Letellier*, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture au Cap Français. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes, s'adreſſeront au HAVRE, à MM. Euſtache freres. Ce Navire partira le 20 Décembre prochain ; — le Navire la *Fidélité*, Capitaine *Frideric Gytting*, eſt en charge pour Rotterdam, & partira le plutôt poſſible. Le prix du *fret* pour cette deſtination eſt de 5 florins par tonneau de ſucre blanc, & de 8 florins par tonneau de café, ces tonneaux peſant 2000 *liv.* poids de marc ; — 20 ß du cent d'indigo, & en outre 10 pour cent d'avaries & chapeaux.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Argenvilliers.	1^e^.	L.	25
Iſſaly,	3^e^.	J. p. & v.	25
Deſchamps,	5^e^.	F. 1765.	25
Boſcheron,	6^e^.	M.	26
Raynal,	10^e^.	J. 1765.	26
Pigis,	11^e^.	B.	26
Le Bas de Courmont.	18^e^.	M. reſté.	24
Clouet,	19^e^.	J. reſté.	26
De la Rue,	22^e^.	S. perp.	26
Amyot,	23^e^.	H. 6 p. m.	26
Baroy,	27^e^.	E.	25
Drouet,	35^e^.	J. p. t. l. p.	24
Bardin,	36^e^.	D.	26
De la Rue fils,	50^e^.	J. perp.	26
Duval,	63^e^.	J. 1765.	25

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1765.	*Du Vendredi* 18.	*Du Samedi* 19.
Actions des Indes.	1330	1330
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$.		15
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$.	37	
Actions des Fermes.	982 $\frac{1}{2}$ 85	985
Lots de la troiſiéme Loterie.	17	17
		13^{c}. 27
Amortiſſement.	8 $\frac{1}{2}$	
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	8 $\frac{1}{2}$	
Annuités.	413	413
Coupons d'Annuités.	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
Colonies, 1759.		
Canada	35 $\frac{1}{2}$	35 $\frac{1}{2}$
Époques.	5^{e}. 18. 10^{e}. 23	18. 10^{e}. 23.
B^{e}. Loterie, Comp^{e}.		
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.	49	
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languédoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 $\frac{1}{4}$ $\frac{5}{8}$	56 $\frac{1}{4}$
Londres.	31 $\frac{3}{4}$	31 $\frac{7}{8}$
Hambourg.	176	176 $\frac{3}{4}$
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$	96 $\frac{3}{4}$ $\frac{3}{4}$
Lyon, *Saints.*		

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 *de chaque mois: on y inſere* gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de* 24 ℔, *& pour le Journal ſeul,* 18 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faudra s'adreſſer dorénavant à* M. DE GRACE, *Directeur & Receveur au Bureau rue Traverſiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que* 36 ℔ *par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 19 Février.

DE MARSEILLE *le* 10 *Février* 1765.

Rapports de Capitaines arrivés dans ce Port.

LE Capitaine *Jacques Engelfret*, de la Ciotat, commandant la Pinque la *Cenie*, parti de Smyrne le 7 Janvier, où il dit avoir laiſſé les Capitaines *Brun*, *Jaubert*, *Poupiat*, *Monoyer*, *Fabre*, *Aubin*, *Blanc*, *Olivier*, *Cely*, *Arnaud*, *Lieutaud* & *Azan*, deſtinés pour Marſeille. Il ajoute qu'il a abordé le 19 à Malte & en a mis ſous voile le 22, en compagnie des Capitaines *Brilland*, venant de Smyrne, & *Villeneuve* de St. Torpés; qu'il a relâché le 28 aux Iſles d'Hieres, d'où il eſt parti le 30. Ce Capitaine rapporte que 5 à 6 jours avant ſon départ de Smyrne, il a appris qu'un Bâtiment corſaire de 150 hommes étant à Ipſeray, avoit trouvé 3 Bâtimens, l'un Anglois, un autre Raguſois & le 3e. Livournois, qu'il n'avoit rien dit aux 2 premiers, mais qu'il s'étoit emparé du Livournois qui étoit chargé de bled.

Le Capitaine *Laurent Claſtrier*, de Marſeille, commandant la barque la *Levrete*, parti de Conſtantinople le 10 Octobre dernier, arrivé à Lago le 14, d'où il a fait voile le 23 Décembre; ce Capitaine a relâché le 2 Janvier au Micony, où il a trouvé un Raguſois qui lui a dit, qu'étant mouillé à Ipſera, il a vu une Pinque Dulcinote, armée de 6 canons, équipée de 80 hommes forbans, qui avoient pris un Vaiſſeau Livournois chargé de bled.

Le Capitaine *Balthazar Clavely*, de la Ciotat, commandant le Vaiſſeau la *Marianne*, parti de Smyrne le 16 Décembre 1764, rapporte que le premier Janvier étant ſur l'Iſle Dandre dans l'Archipel, il a rencontré le Capitaine *Sodrony*, Raguſois, qui lui a appris qu'il y avoit une barque Vénitienne devenue forban, armée de 14 canons, ayant ſon trinquet qui a combattu ſur l'Iſle Didre avec une Polacre Raguſoiſe, qui ne s'eſt ſauvée que par le ſecours de 70 Mores qu'elle avoit à bord.

DE BORDEAUX, *le* 9 *Février* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre blanc premiere ſorte, 62 à 64 ℔ le *cent*; — blanc commun, 47 à 48 ℔; tête, 42 à 43 ℔; — ſucre brut de Léogane, 35 à 36 ℔; — du Cap, 32 à 34 ℔; de la Martiuique, 25 à 28 ℔; — coton de St. Domingue, 145 à 150 ℔; — coton de la Martinique, 130 à 135 ℔; — gingembre gris, 22 à 24 ℔; — canefice, 15 ℔; — ſirop mélaſſe, 15 ℔; — amidon, 18 ℔; — fer aſſorti de Suéde, 16 à 17 ℔; plomb en ſaumon, 24 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 17 ß la ℔; — marchand, 14 à 14 ß 6 ₰; caffé nouveau fin de St. Domingue, 14 ß 6 ₰ à 15 ß; — marchand, 13 à 13 ß 6 ₰; — indigo mélé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — cuivré fin, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; inférieur, 4 ℔ 15 ß à 5 ℔; — rocou, 22 ß; — cacao de la Martinique, 13 ß 6 ₰ à 14 ß la ℔.

Le froment, 9 ℔ 10 ß à 12 ℔ 15 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc*; — ſeigle du Pays, 7 ℔; — eau-de-vie, 80 ℔ les 32 *veltes*, peu demandée.

Il eſt entré dans ce Port le 1er. le 5 & le 7 du courant, 4 Navires venant des

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Colonies, ſavoir; le *St. Joſeph*, de Bordeaux, Me. *Ducot*, venant de la Rochelle, chargé de 127 barriques, 5 tierçons, 2 quarts de ſucre terré; — de 10 barriques & 34 quarts de Caffé. Le tout provenant du Navire le St. *Jean-Baptiſte*, de la Rochelle, Capitaine *Heurtet*, venant de la Guadaloupe.

Les Navires la *Bonne Nouvelle*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Brichaud*, *la Bonté*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Minbielle*, venant du Cap, & le Navire le *Comte d'Eſtaing*, de Bayonne, de 300 tonneaux, Capitaine *Caronge de Nantelle*, venant de St. Domingue, chargés d'une caiſſe de ſucre; — de 448 barriques, 2 tierçons, 21 quarts & 3 barrils de ſucre terré; — de 376 barriques, 3 tierçons de ſucre brut; — de 116 boucauds, 60 futailles, 168 barriques, 4 tierçons, 295 quarts, 2 ancres, 26 barrils & 67 ſacs de caffé; — de 5 boucauds, 15 futailles, 28 barriques & demie, 1 tierçon, 13 quarts & 1 barril d'indigo; — d'un quart de gomme de Gayac; — de 24 cuirs en poil; — de 5 quarts de cacao; — de 25 barrils 2 pots de confitures; — de 13 caves de ſirops; de 2 madriers & 4 planches de bois d'Acajou; — d'un grenier de bois de Gayac; d'un grenier de bois de Campéche, & de 2 tierçons de vieux cuivre.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

Les *Deux Freres*, de Quimper, Capitaine *Guillaume Nio*, Armateur *Corbun*, Courtier *Caubet*; — le *Surprenant*, de Bordeaux, *Mathieu de Vignes*, Armateur, meme Courtier; — le *Grand St. Jacques*, de Bordeaux, *Monier l'aîné*, Armateur, *Demeſtre*, Courtier; — le *St. Antoine*, de St. Jean de Luz, *Francine*, Armateur, *Jude*, Courtier; — le *Noliveau*, de Bordeaux, *Jl. Boyer*, Armateur, *Caubet*, Courtier; — l'*Angelique*, de Bordeaux, *Boyer Fonfred*, Armateur, *Chevret*, Courtier; — le *Diogene*, de Bordeaux, *Feger f.* Armateur, *Caubet*, Courtier; — le *Formidable*, de Bordeaux, *Moulun f.* Armateur, *Chevret*, Courtier.

DE LA ROCHELLE *le* 9 *Février* 1765.

Le Navire la *Minerve*, Capitaine *Perron*, eſt arrivé ici du Port au Prince; on en donnera le chargement dans un ordinaire ſuivant.

Le Navire l'*Heureux*, Capitaine *Jean Noel*, eſt auſſi arrivé ici de St. Pierre & Miquelon, & après avoir débarqué quelques pelleteries pour ce Port, il eſt reparti pour Bordeaux.

Il y a dans ce Port pluſieurs Navires deſtinés pour nos Colonies, qui mettront à la voile au premier vent favorable.

Il eſt ſorti de cette Ville pendant le courant du mois de Janvier, 32, 766 ℔ d'indigo; — 254 barriques de ſucre terré; 8 barriques de ſucre brut; — 54, 954 ℔ de ſucre en pain; — 49, 335 ℔ de caffé; 84, 368 *veltes* d'eau-de vie; — 8082 ℔ de ſirop mélaſſe.

Il s'eſt vendu ici des ſucres blancs de 3e. ſorte, 55 ℍ le *cent*; — de 2e. ſorte, 68 ℍ, & des bruts, 36 à 37 ℍ le *cent*.

L'indigo cuivré roule de 5 ℍ 12 ß à 5 ℍ 15 ß la ℔; — le caffé de St. Domingue, de 11 à 14 ß la ℔; — le coton, 155 à 150 ℍ le *cent*.

L'eau-de-vie de cette Ville, 80 ℍ; — de St. Martin, 81 ℍ; — de Cognac, 72 ℍ; de Seudres & d'Oléron, 72 ℍ les 27 *veltes*. Les ſels ſont ſans variation.

Le froment, 168 à 170 ℍ le *tonneau*, peſant 2200 ℔; — ſeigle, 118 à 120 ℍ; bailliarge, 112 à 115 ℍ; — orge, 108 à 110 ℍ; — avoine, 63 à 65 ℍ le *tonneau*; piaſtres, 5 ℍ 5 ß 6 d. la *piéce*.

GARANCE.

Pluſieurs de MM. les Abonnés à la Gazette de Commerce, demeurans en Province, nous ayant fait connoître qu'ils deſireroient être inſtruits de la nouvelle épreuve de la garance, faite par la Société royale d'agriculture de Beauvais; nous allons tranſcrire l'extrait du procès verbal qui eſt inſéré dans le petit livre d'inſtructions & de recettes que cette Société a fait imprimer pour cette année, & que nous avons précédemment annoncé.

Juſqu'à préſent on n'avoit pu faire qu'en petit les eſſais de teinture en garance avec des racines fraiches, à cauſe de la rareté de cette plante. *

* *Pour comprendre l'avantage de cette nouvelle méthode, il faut ſavoir qu'on employoit ci devant quatre livres de garance ſeche par piéce d'etoffe; la garance en ſechant perd ſept huitiémes de ſon poids; donc il falloit trente-deux livres de racines par piéce; il en*

M. *Coutel* ayant tiré de ſon jardin 116 ℔ *poids de marc* de ces racines, MM. *Guerin, freres*, Teinturiers de la Ville de Beauvais, n'ont pas héſité de s'en ſervir pour faire un eſſai en grand. Ils y ont invité les Membres de ce Bureau, les Gardes de la Communauté des Marchands, & tous les Marchands eux mêmes.

Le 27 Novembre 1764, en préſence de MM. *Borel* & *Ruſte*, Membres de la Société royale d'agriculture, on commença par les peſées & calcul préalablement néceſſaires. On jugea qu'une forte partie de ces racines, n'ayant qu'un an au plus, donneroit moins de couleur qu'une égale quantité de racines qui auroient 2 ou 3 ans; on en conclut qu'au-lieu de 7 piéces d'étoffe qui auroient pû être teintes avec 112 ou 115 ℔ de racines, il falloit n'en mettre que 6 dans la chaudiere; c'étoit à peu-près 20 ℔ par piéce au-lieu de 16 ℔ (*a*).

Après divers eſſais, on trouva un moyen aſſez facile de piler promptement cette garance fraiche. On la mit dans le piloroire (*b*); deux hommes ayant chacun deux bêches ordinaires appliquées dos à dos par la ſeule action des mains, couperent en peu de temps les racines en très-petits morceaux; cette opération forma du tout une eſpèce de marc; alors l'action de 2 gros pilons de bois ſubſtitués aux bêches, acheva de réduire la garance en bouillie.

L'après-midi en préſence de meſdits Srs. *Borel & Ruſte*, de M. *de Voiſinlieu*, autre Membre de la Société, de M. *Coutel*, Correſpondant, & de plus de 20 Négocians de cette Ville, on jetta la garance dans la chaudiere, & enſuite les ſix piéces d'étoffe: on ſuivit d'ailleurs le procédé ordinaire; au bout d'une heure l'étoffe avoit acquis le plus beau rouge que l'on pouvoit eſpérer en garance, au jugement unanime de tous les aſſiſtans.

M. l'*Intendant de Paris* & M. *de Montigny*, Tréſorier de France, de l'Académie des Sciences & de la Société royale d'agriculture, en ont jugé de même, à l'inſpection d'une de ces piéces, le 30 dudit mois de Novembre.

On doit à M. *Dambourney*, Membre du Bureau d'agriculture de Rouen, la maniere d'employer la racine de garance encore fraiche; c'eſt lui qui le premier, en a fait la découverte, Mais en même-tems on ne peut refuſer les éloges que méritent Meſſieurs de la Société royale d'agriculture de Beauvais, de l'avoir miſe auſſi tôt en pratique. Cela prouve leur empreſſement à ſaiſir & à mettre en uſage tout ce qui peut procurer le bien général. C'eſt pourquoi on doit s'attendre que ces Meſſieurs, employant leurs ſoins à chercher les meilleurs moyens pour la culture d'une plante ſi utile que la garance, ſe feront un plaiſir d'inſtruire le public des découvertes qu'ils ſont en état de faire ſur un objet auſſi intéreſſant.

eût fallu cent qnatre-vingt-douze livres pour les ſix piéces, au-lieu de cent ſeize.

(a) *Les ſix piéces d'étoffe étoient de ſerge de Mouy, propre à l'habillement des Troupes, elles ont 21 à 22 aunes, & peſent à-peu-près une livre par aune.*

(b) *C'eſt une eſpèce de futaille en forme de cône tronqué renverſé, dans lequel les Drapiers pilent la laine pour la dégraiſſer.*

De l'Orient *le* 11 *Février* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le Navire les *Trois Sœurs*, Capitaine *Thomas Doyd*, de 250 tonneaux, venant de Newcaſtle, chargé de 120 chaldres de charbon de terre, & de 141 ſaumons de plomb.

Du Havre *le* 13 *Février* 1765.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce Port le 2, juſques & compris le 12 Février, le Bateau Hollandois les *Cinq Freres*, Capitaine *Pietter Plokker*, venant de Roterdam, chargé de 9 bottes cerclées de fer; — de 24 ſacs & 42 barrils de graine de lin; — de 1300 fromages; — de 24 crics; — de 12 chaiſes de commodité; de 2 moulins à caffé; de 12 cadrans; — d'un demi-coffre de pipes; d'un ſaumon fumé; — d'une petite caiſſe. Le ſurplus de ſon chargement eſt pour Caen.

Le Sloup François le *Coureur*, Capitaine *Millet*, venant de Dunkerque, chargé d'une barrique de couteaux; de 8 balles de toiles de coton des Indes; de 2 barrils de riz; — de 16 caiſſes de fuſils; — de 2 caiſſes de ſabres. Le ſurplus de ſon chargement pour Honfleur.

La Galiote Hollandoiſe l'*Amour*, Capitaine *Douves Syoerds*, venant d'Amſter-

dam, chargé de 2 caiſſes & 2 balles de toile peinte ; — d'un coffre, 1 caiſſe de pipes ; — d'un tonneau, 1 barril de *razades* ; — d'une caiſſe de feuilles de tole ; d'un panier de *vadrouilles* & *grattes* ; — d'un ballot de broſſes & de pinceaux ; — d'un panier, 2 caiſſes & 1850 fromages ; de 4 rouleaux, 2 paquets de ſtockfiſch ; — de 7 barrils de peinture ; — de 121 tonneaux, 11 laſts de feves ; — de 570 caves, de 6 flacons vuides ; — de 30 caves, de 3 flacons vuides ; — de 6 tonneaux de gruau ; — d'un paquet de thé ; d'un barril de baſſins de cuivre ; — de 3 barrils de couteaux ; — d'un panier de broſſes ; — d'un rouleau de plomb ; — de 16 balles & 1 caiſſe de toilerie ; — de 52 barrils de graine de lin ; — d'un paquet de pinceaux à gaudron ; — d'une caiſſe contenant 6 pains de ſucre & 6 fromages ; de 6 barriques de céruſe ; — de 10 barriques d'huile.

Le Navire Anglois la *Jeanne*, Capitaine *Robert Stephenſon*, venant de Newcaſtle, chargé de 80 chaldres de charbon de terre & de 12 chaldres de meules à Taillandier.

Le Sloup Anglois, la *Diligence*, Capitaine *Walker*, venant de Chicheſter, chargé de 142 ſacs & 100 barrils de farine.

Le Senau le *Jean & Pierre*, Capitaine *Aubin*, venant des Cayes St. Louis, charge de 86 barriques, 5 demi-barriques de ſucre brut ; — de 22 barriques, 10 quarts & 1 tierçon d'indigo ; — de 20 balles & 58 ballots de coton.

Le Sloup le *Paquebot*, de la Guadaloupe, Capitaine *Marin Guillemette*, venant de la Guadaloupe, chargé de 41 barriques de ſucre ; — de 39 boucauds, 7 tierçons, 32 quarts & 8 ſacs de caffé ; — de 29 balles de coton ; — d'un ſac de gingembre ; — de 2 barrils & 1 piéce de vieux cuivre.

Le Navire l'*Union*, Capitaine *Lambert*, venant de Bilbao, chargé de 205 balles de laine ; — d'un ballot de camelot ; le ſurplus conſiſtant en 140 balles de laine, deſtinées pour St. Valery.

Le Navire les *Bons Amis*, Capitaine *Lejoille pere*, venant de Marſeille, chargé de 48 caiſſes, 1155 demi-caiſſes & 53 tambours de ſavon ; — de 2 balles de coton filé ; — de 67 balles de coton en laine ; — de 3 paniers & 2 barriques de vin ; d'une barrique, 5 demi-barriques & 1 dame-jeanne d'huile ; — de 4 balles & 2 barriques d'amandes ; — de 25 caiſſes de fruits & de proviſions ; — de 6 jarres ; — d'une caiſſe de raiſins ; — de 240 cuirs ſecs ; de 2 balles de bouchons ; — de 2 caiſſes de ſuc de réglisſe ; — d'une balle de pierre ponce ; d'un barril de vitriol ; — de 23 barriques de riz.

Le Senau le St. *Joſeph*, Capitaine *Hauguel*, venant de la Martinique, chargé de 28 barriques, 2 tierçons de ſucre terré ; de 29 barriques de ſucre brut ; — de 64 barriques, 52 tierçons, 49 quarts & 27 ſacs de caffé ; — de 36 balles & ballots de coton ; — de 15 barriques, 2 tierçons, 2 quarts, & 37 ſacs de cacao, — d'un grenier de bois de Campêche ; — de 17 caiſſes de liqueurs.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 7, juſques & compris le 13 Février, le Senau la *Vendangeuſe*, Capitaine *Boſſe*, allant au Banc de Terre-Neuve.

Le Navire la *Paix*, Capitaine *Fauqueux*, allant à Cadix.

Le Senau le *Triton*, Capitaine *Ancel*, allant à Liſbonne, richement chargé.

Le Navire le *Jaſon*, Capitaine *Lecordier*, allant à la côte d'Angole.

Exportation pendant le mois de Janvier 1765.

☞ Pour AMSTERDAM, 264, 018 ℔ de ſucre terré ; — 1300 ℔ de ſucre tête ; — 401, 126 ℔ de ſucre brut ; — 93, 213 ℔ de caffé.

☞ Pour ROTERDAM, 20, 241 ℔ de ſucre terré ; — 7, 124 ℔ de ſucre brut ; 23, 334 ℔ de caffé.

DE HONFLEUR, *le 12 Février 1765.*

Le prix des morues dans les dernieres ventes publiques qui ſe ſont faites ici, a été de 415 ℔ à 420 ℔ le cent *marchand*, de 66 poignées, ſuivant l'uſage.

Tous les Navires partis de ce Port pour la péche du grand Banc de Terre Neuve, au nombre de 30, ont fait leur retour.

Depuis le 18 Janvier dernier, il eſt entré dans ce Port le Navire le *Caſimir*, Capitaine *Vannier*, chargé de 8000 morues vertes, *grand compte*, & de 3 barriques & demie d'huile de poiſſon.

Le Navire le *Hazard*, Capitaine *Dan-*